

142 associations de 50 départements déposent un recours gracieux contre la PPE3

Elles proposent 8 mesures pour faire baisser le prix de l'électricité

Paris, le 11 avril 2026

142 associations représentant 50 départements français annoncent le dépôt d'un recours gracieux contre le décret du 12 février 2026 relatif à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) : elles proposent huit mesures structurantes visant à améliorer son efficacité et à réduire durablement le prix de l'électricité pour les ménages et les entreprises.

Portée par le Réseau Énergies Terre & Mer (RETM) et plusieurs collectifs territoriaux, cette démarche s'appuie sur l'expérience de terrain de plusieurs milliers d'adhérents dans toute la France.

Un constat partagé : une PPE3 en décalage avec ses objectifs

Alors que le gouvernement affiche un objectif de baisse du prix de l'électricité, les associations signataires estiment, après analyse approfondie du texte, que la PPE3 décrétée risque au contraire d'aggraver les coûts et les déséquilibres du système énergétique.

Elles alertent notamment sur :

- une **surproduction électrique croissante**, rendant inutiles les énergies intermittentes,
- une **place insuffisante accordée aux énergies renouvelables non-électriques**, alors qu'elles pourraient se substituer rapidement aux énergies fossiles et soutenir un développement industriel équilibré dans les territoires
- **l'absence d'évaluation et de prise en compte systématique du coût complet** des filières, incluant le coût direct pour le consommateur, le coût indirect pour le contribuable ainsi que les coûts cachés (externalités,..).
- et un **manque d'écoute des territoires** et de vision industrielle et locale cohérente.

8 propositions pour une politique énergétique plus efficace et moins coûteuse

Les associations formulent huit mesures clés pour réorienter la PPE3 :

1. Accélérer massivement la sobriété énergétique (*isolation, géothermie de surface, pompes à chaleur, chaleur renouvelable*) pour réduire nos consommations.
2. Prioriser la baisse du prix de l'électricité via une approche en coût complet.
3. Développer les énergies non-électriques (*bioénergies*) à l'échelle des départements.
4. Freiner puis réduire les énergies électriques intermittentes.
5. Redonner aux territoires la maîtrise de leur transition énergétique.
6. Refonder la PPE sur une évaluation en coût complet des énergies.
7. Engager une véritable évaluation socio-économique des scénarios énergétiques.
8. Construire un « Plan Emploi Énergie » pour soutenir une stratégie industrielle durable.

Les huit propositions seront présentées le 12 mai lors de réunions publiques organisées dans une dizaine de villes françaises.

Ces réunions rassembleront élus, acteurs économiques, citoyens et associations locales afin d'échanger sur une mise en œuvre territoriale cohérente, pragmatique et concertée de ces solutions.

La politique énergétique ne peut réussir sans une prise en compte réelle des réalités locales, une approche économique rigoureuse et l'adhésion des territoires. C'est à ces conditions qu'elle pourra garantir durablement compétitivité économique, souveraineté énergétique et acceptabilité sociale.

En conséquence, les signataires demandent la suspension du décret PPE3, afin d'intégrer ces orientations d'ici fin 2026 et de s'appuyer sur des évaluations économiques complètes des différents scénarios, notamment celles en cours d'élaboration par RTE.

Lien d'inscription à la réunion du 12 mai 2026 à 18h

[Le prix de l'électricité 12 mai 2026 18h00 – Google Forms](#)

A propos de RETM

Le Réseau Énergies Terre & Mer rassemble une dizaine de milliers d'adhérents engagés depuis de nombreuses années pour la protection de l'environnement, la préservation des activités économiques de la terre et de la mer, et la protection du patrimoine, sur le littoral comme dans les territoires ruraux. Il porte également des propositions concrètes pour maîtriser le coût de l'électricité, renforcer la souveraineté énergétique et contribuer à la réindustrialisation de la France, avec un objectif de contenu 100 % européen.

A propos de Vent des maires

Vent des maires est un collectif d'élus locaux, principalement ruraux, mobilisés pour défendre le rôle des communes dans les décisions liées aux projets énergétiques. Il œuvre pour une meilleure prise en compte de la démocratie locale, de la concertation et des réalités territoriales. Le collectif porte une approche équilibrée et transparente de la transition énergétique, respectueuse des territoires, de leurs habitants et de leur cadre de vie.

Contacts presse

RETM – Réseau Énergies Terre & Mer - retm@retm.fr

Vent des maires - contact@ventdesmaires.fr